

Nombre de conseillers : élus: 15 en fonction: 15 présents ou représentés: 15

Date de convocation : 09/07/2015

Présents : GOEHRY Mireille, Maire, ALBINET Arnaud, 1^{er} Adjoint, FLICK Guillaume, 2^{ème} Adjoint, FELDMANN Jean-Paul, 3^{ème} Adjoint BARROUILLET Danièle, DI GIUSTO Christiane, GOEHRY Sophie, FRITSCH Laure, HAMM André, LOHR Monique, MENNY Alain, SAENGER Tharcisse, SCHAEFFER Anita, HUSER Michel.

Pouvoirs : BRUCKMANN Jacques à GOEHRY Mireille

Absent : HUSER Michel qui est arrivé à 20h25 après le point n° 1.

Madame le Maire donne lecture des procès-verbaux des séances du 27 avril et du 18 mai 2015 qui sont adoptés à l'unanimité.

Désignation d'une secrétaire de séance : M. FELDMANN Jean-Paul

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal et désignation d'un secrétaire de séance.
2. Décision modificative budgétaire concernant le groupe scolaire sud
3. Attribution du marché public relatif aux travaux de la rénovation de la Maison de garde
4. Prise en charge de l'abonnement électrique du bâtiment de l'Eglise
5. Projet de rénovation de la toiture de la Mairie
6. Divers

Délibération n° DCM-2015-036

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Décision modificative budgétaire concernant le groupe scolaire sud :

Madame le Maire informe que les crédits ouverts ci-après du budget de l'exercice 2015, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Dépenses de fonctionnement : article 6554	- 25 000,00 €
article 023	+ 25 000,00 €

Dépenses d'investissement : article 2041582	+ 25 000,00 €
---	---------------

Recettes d'investissement : article 021	+ 25 000,00 €
---	---------------

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces virements de crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote cette décision modificative.

Adopté à la majorité moins 1 abstention (M. MENNY) et 1 absent (M. HUSSER)
 Arrivé de M. HUSER Michel à 20h25.

Délibération n° DCM-2015-037

1. Commande publique

1.1 Marché publics

Attribution des travaux de rénovation de la maison de garde rue Principale

- Vu la délibération du 11 mars 2014, approuvant l'avant-projet,
- Vu la délibération rectificative du 27 octobre 2014, approuvant l'avant-projet,
- Vu la délibération du 25 février 2015, approuvant le plan de financement,
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence paru dans les DNA en date du 2 juin 2015,
- Vu la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 30/06/2015, du 10/07/2015 et du 21/07/2015,

Le Maire rappelle que les travaux ont été estimés par le maître d'œuvre à :

LOTS	CARACTERISTIQUES	MONTANT HT
1	Echafaudage/Gros Œuvre/Maçonnerie/PierreTaille	33 162,50 €
2	Charpente – Colombage	23 001,00 €
3	Couverture – Zinguerie	17 857,00 €
4	Menuiserie – Serrurerie	18 250,00 €
5	Aménagement extérieurs	12 995,00 €
6	Plâtrerie – Isolation	8 490,00 €
7	Carrelage	2 655,50 €
8	Plomberie – Sanitaires	3 840,00 €
9	Electricité Chauffage Ventilation	13 620,00 €
	TOTAL	133 871,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Attribue des travaux du :

LOTS	CARACTERISTIQUES	ENTREPRISE	MONTANT HT
1	Echafaudage/Gros Œuvre/Maçonnerie/PierreTaille	Rauscher Adamswiller	37 267,00 €
2	Charpente – Colombage	Gasser Reischoffen	20 434,18 €
3	Couverture – Zinguerie	Weiss Hochfelden	13 668,22 €
4	Menuiserie – Serrurerie	Kuntz de Westhoffen	12 532,00 €
5	Aménagement extérieurs	Rauscher Adamswiller	12 755,00 €
6	Plâtrerie – Isolation	SCI Peinture Lingolsheim	11 644,00 €
7	Carrelage	Koehler de Strasbourg	2 872,00 €
8	Plomberie – Sanitaires	Sanergest Niedermodern	6 000,00 €
9	Electricité Chauffage Ventilation	Rémond Wingersheim	6 342,00 €

		TOTAL	123 514,40 €
--	--	--------------	---------------------

- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à ces dossiers,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2015.

Adopté à la majorité moins 1 voix contre (M. MENNY)

Délibération n° DCM-2015-038

3 Domaine et Patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Prise en charge de l'abonnement électrique du bâtiment de l'Eglise

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de prendre en charge l'abonnement électrique du bâtiment de l'Eglise considérant que :

- le clocher appartient à la Commune ;
- les frais de fonctionnement de l'horloge du clocher, des cloches incombent en toute logique à la communauté civile ;
- que la Paroisse a jusqu'à présent toujours pris en charge les frais d'électricité.

Après délibération, le Conseil municipal, décide :

- de prendre en charge dorénavant l'abonnement électrique du bâtiment de l'Eglise au nom de la Commune et les frais y afférents.
- d'autoriser Mme le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° DCM 2015-039

3. Domaine et Patrimoine

3.5 Autres actes de gestion du domaine privé

Projet de rénovation de la toiture de la Mairie

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que des travaux d'isolation et de réfection de la toiture du bâtiment de la Mairie sont à prévoir, afin de contribuer à la sauvegarde du patrimoine communal et de faire des économies d'énergie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Mme le Maire à déposer une demande de travaux,
- autorise Mme le Maire à engager la procédure de consultation des entreprises.

Adopté à l'unanimité

GOEHRY Mireille

ALBINET Arnaud

FLICK Guillaume

FELDMANN Jean-Paul

BARROUILLET Danièle

BRUCKMANN Jacques

DI GIUSTO Christiane

FRITSCH Laure

GOEHRY Sophie

HAMM André

HUSER Michel

LOHR Monique

MENNY Alain

SAENGER Tharcisse

SCHAEFFER Anita